

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

4

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

19

De votants

23

OBJET

**Plan communal de
relance des activités sportives
et artistiques**

Date de la convocation : 02 /06 /23

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, M. PETIT Jean-Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme WALLON Christine, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. RUCHOT Éric, Mme MOKRI Djamila, Mme BOUCHART Carine, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, M. VAUCHELLE Patrick et Mme GRIGNON LECLUZE Amélie.

Absents représentés :

Mme BROWET Joëlle qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis.
M. CARPENTIER Didier qui avait donné pouvoir à M. MARCHAND Jean-Pierre
Mme DELPLANQUE Sophie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles.
Mme LOISEL Marie-Christine qui avait donné pouvoir à M. VAUCHELLE Patrick

Secrétaire : Mme BOUCHART Carine

Nombre de votes pour : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

VU le C.G.C.T. et notamment son article L 2121-29,

CONSIDERANT que la commune souhaite poursuivre son action de relance en faveur de l'activité des associations sportives et artistiques de la commune à chaque rentrée scolaire,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE de pérenniser cette action et de délivrer, à chaque rentrée scolaire et à chaque adhérent mineur domicilié dans la commune, un « coupon » d'une valeur de 20 € pour les inciter à renouer avec le milieu associatif communal

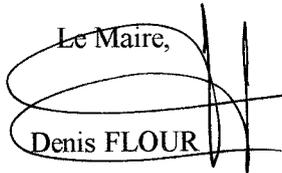
Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.
Extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

ID : 060-216003715-20230609-12JUN23_04-DE

Le Maire,

Denis FLOUR

